

ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE (Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 94

présenté par
M. POIGNANT, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER *SEPTIES G*

Compléter cet article par la phrase suivante :

« L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques évalue cette stratégie et sa mise en œuvre. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient, comme cela a été souligné par plusieurs collègues en première lecture, d'associer l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques à l'évaluation de la stratégie nationale de la recherche énergétique.